



Sabotage de la part de mon patron après démission

Par FullOfQuestions

Bonjour,

J'aurais besoin de conseils suite à ma démission.
Voilà l'histoire :

Mon patron que nous appellerons A, son patron qui sera B et mon futur employeur qui sera C.

Donc début de semaine j'ai donné ma démission à A. Vexé, il m'a limite harcelé pour que je lui dise chez qui je partais et a ensuite procédé de me rabaisser, "ah ça durera pas longtemps!" est une des phrases qu'il m'a sorti. Il m'a aussi dénigré dans mon dos auprès de mes collègues (et certains collègues ne se sont pas gênés pour aller dans son sens).

Manque de bol pour moi, B connaît très bien C. Mon patron a ensuite appelé B en lui disant qu'il fallait absolument faire quelque chose. B a appelé C sur le champ.

A a ensuite procédé de se vanter à certains collègues que de toute façon je finirais pas la période d'essai dans ma nouvelle entreprise et qu'il était hors de question qu'il me reprenne après.

J'ai des preuves de ce que j'avance mais malheureusement je ne pense pas qu'elle soient valables. (Notamment des enregistrements qu'un de mes collègues a pris le risque de faire).

J'avoue avoir peur de ce qu'ils ont fait par rapport à C car c'est mon avenir qui est en jeu. J'ai pris un gros risque en quittant mon CDI pour repartir en période d'essai et connaissant A qui est extrêmement fier et surtout très colérique je ne peux m'empêcher de me dire qu'il va tout faire pour me "pourrir la vie".

Est-ce que que?q'un à déjà été dans ce cas, si oui que dois-je faire ?

Merci d'avance et bonne journée à toutes et tous.

Par kang74

Bonjour

Le statut d'employeur n'empêche pas de parler d'employés avec un autre patron , comme n'empêche pas les patrons de tout simplement tenir compte de ses dires ou pas .

Donc à moins de penser que votre futur nouveau patron est un a ...i, vous verrez bien ce qu'il se passe, car si un patron est remonté car un salarié sans va, c'est que généralement ce salarié vaut le coup (= on ne regrette pas les pénibles et les fainéants)

Vous avez eu le cran de partir et de trouver un autre emploi: C sait donc à quoi s'en tenir s'il veut vous garder .

Tant que vous respectez votre période de préavis, tout va bien ...

Par FullOfQuestions

Bonjour,

Merci pour votre réponse !

Oui effectivement je faisais parti des "talents" de l'entreprise selon ses propres mots mais paradoxalement c'est sa façon de diriger qui m'à poussé à partir... J'ai été honnête avec lui par rapport à ça et c'est ça qui l'a bien vexé, qui l'a

rendu cassant et qui, je pense, va me porter préjudice. Parce que malheureusement je ne contrôle pas ce que lui peut ou a pu dire à son patron qui lui l'a potentiellement répété à mon futur employeur...

D'où mon premier post. Je pense prendre contact avec l'inspection du travail juste au cas où.